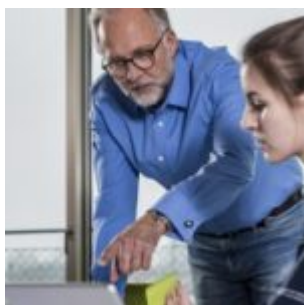


Contrats de professionnalisation : l'aide à l'embauche bientôt supprimée ?



© 2024 Les Echos Publishing

Actuellement, les employeurs qui signent un contrat de professionnalisation avec un jeune de moins de 30 ans se voient accorder une aide à l'embauche de 6 000 € maximum lors de la première année de ce contrat.

Mais cette aide à l'embauche pourrait bientôt disparaître, le ministère du Travail devant, dans le cadre du plan d'économies de 10 milliards d'euros mis en place par le gouvernement, réduire ses dépenses de 1,1 milliard.

Ainsi, un projet de décret, envoyé aux partenaires sociaux pour concertation, prévoit de supprimer cette aide pour les contrats de professionnalisation conclus à compter du 1^{er} mai 2024.

À noter : même si la suppression de cette aide à l'embauche n'est pas encore certaine, les entreprises ayant des projets de recrutement en cours de finalisation ont tout intérêt à signer les contrats de professionnalisation au plus tard le 30 avril...

© 2024 Les Echos Publishing